

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2016

Etaient présents : Mmes CHALLINE. MAGI. PIECHOCKI. SCHWAB. DOS SANTOS. MIOTTO. KOCKEISEN. MULLER.

MM. VIDILI. DURAND. GERMAIN. BASTIEN. ZANNETTI. PIOVESAN.

Excusée : Mme MAGI (procuration à Mme CHALLINE). M. ZANNETTI (procuration à M. GERMAIN). M. CASTELLETTA (procuration à M. PIOVESAN). M. LAMORLETTE. Mme VILLARD.

-o-

Le Compte rendu de la séance du 21 novembre 2016 n'appelle aucune observation, des élus présents.

-o-

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date du 12 décembre 2016 a été émis, un arrêté complémentaire à celui du 24 octobre 2016 créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Briey, de la Communauté de Communes du Jarnisy et de la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, incluant la Commune de Saint-Ail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection d'un Conseiller Communautaire et d'un suppléant, qui siègeront dans l'organe délibérant de la « Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne ».

A l'unanimité, Monsieur Rémy VIDILI est élu Conseiller Communautaire et Madame Marie-Ange CHALLINE suppléante.

-o-

Madame CHALLINE a mené le débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui a permis d'éclairer l'ensemble des élus sur les orientations générales du PLUiH (Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat).

- Une approche globale :
 - o Pour définir les orientations générales
 - o Pour aboutir à un projet cohérent entre les 3 Communautés de Communes
- Une approche locale :
 - o Ces orientations générales seront déclinées localement pour conserver les spécificités locales des 3 Communautés de Communes.
- Trois axes principaux, s'appuyant sur ceux du SCoT Nord 54 :
 - Développement démographique et urbain / politique de l'habitat
 - Activités économiques et touristiques / équipements et services
 - Cadre de vie / environnement / paysages / patrimoine
- L'élaboration d'un Pacte Financier et Fiscal entre la Communauté de Communes des Pays de Briey, du Jarnisy et de l'Orne et de ses communes membres.

-o-

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, conformément à l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire (le 05/12/2016). Monsieur le Maire propose d'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter les modalités proposées et dit qu'elles prendront effet à compter du 1^{er} Janvier 2017 et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels employés depuis plus d'un an à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit. Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la délibération.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une régie d'avance et de recette avait été constituée afin de faciliter l'organisation de manifestations par la Commission des Fêtes. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de modifier le montant maximum de l'encaisse et le montant maximum de l'avance de 1 000 € à 3 000 €. Mademoiselle Sophie HOTTON assurera les fonctions de Régisseur et Madame Laurie D'AGOSTINO celles de Régisseur Adjoint.

-o-

Monsieur PIOVESAN informe le Conseil Municipal que, suite au vol du MASTER, la valeur proposée par l'expert est de 13 600 € HT. Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'un véhicule identique.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 21 novembre 2016, il avait été proposé de prendre un juriste afin d'étudier les conventions signées entre la Commune et Numéricâble, mais suite aux derniers évènements, entre la Commune de Joeuf et Numéricâble (tribunal), cette opération est temporairement reportée. Une réunion a eu lieu, avec le Conseil Départemental, le 15 décembre 2016. Une seconde est planifiée le 5 janvier 2017. Une autre réunion est à programmer, courant janvier, avec Orne THD. Selon les propositions, pour limiter les dépenses, les Communes d'Auboué, de Moutiers et d'Homécourt ont décidé de prendre un juriste en commun.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a accepté, à l'unanimité, la rétrocession de la concession perpétuelle de M. Henri LUKAN et a décidé de l'indemniser 64 € (tarif d'une concession de 30 ans).

Monsieur LUKAN souhaite faire don à la Commune de Moutiers, du montant qui lui a été attribué pour la rétrocession de sa concession. Le Conseil Municipal remercie M. Henri LUKAN.

-o-

Madame CHALLINE présente un devis, de l'entreprise BLETTNER, pour l'abattage de 60 arbres dangereux, versant rue de la Clairière, rue des Romains. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce devis, d'un montant de 6 000 € HT.

-o-

Monsieur PIOVESAN informe le Conseil Municipal qu'il a été retirer le livre « Les mines de fer de Lorraine », offert par l'association AMOMFERLOR (car une subvention leur est attribuée).

*Le Maire,
Rémy VIDILI.*